



REPUBLIQUE DU BENIN



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG)**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE DE GESTION**

Option : Sciences de Gestion

Filière : Comptabilité Audit et Contrôle de Gestion

THEME :

**EVALUATION DE LA GESTION DES
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE LA
SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN
(SONEB).**

Réalisé et soutenu par :

KPONON D. Audrey & SALANON Jonas

Maître de Stage : Directeur de Mémoire :

GUEDOU Blaise

Dr TOGODO Azon Aimé

Expert-comptable stagiaire

Enseignant chercheur à la FASEG

JUIN 2015

Avertissement

**La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
N'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les
mémoires. Ces opinions doivent
Être considérées Comme propres à leurs auteurs.**

Dédicace

Je dédie cette œuvre à :

- ✓ Mon feu Père KPONON A. Kinsi Paul ;
- ✓ Ma Mère Amizo Noëllie

KPONON D. Audrey

Dédicaces

Je dédie cette œuvre à :

- ✓ Mon père SALANON Idelphonse ;
- ✓ Ma mère ADILEHOU Julienne.

SALANON Jonas

Remerciements

C'est ici l'occasion pour nous de remercier tous ceux qui nous ont accompagné et assisté tout au long des recherches sur le terrain, et qui nous ont encadré très patiemment pour la rédaction de ce mémoire.

Nous tenons particulièrement à exprimer nos remerciements à :

- Monsieur le Doyen de la FASEG, **Professeur IGUE B. Charlemagne** et au corps professoral pour l'encadrement, les multiples et précieux conseils.
- Notre maître de mémoire, le Docteur TOGODO Azon Aimé , qui malgré ses multiples occupations, n'a ménagé aucun effort pour suivre jusqu'au bout cette étude ;
- Monsieur GUEDOU Blaise Expert-comptable stagiaire, pour son accompagnement au cours de notre stage,
- Aux cadres à divers niveaux de la SONEB pour leur disponibilité dans le cadre de ce travail,
- Au directeur monsieur OLODO M. Tchaoun, expert –comptable diplômé, commissaire au compte et ses agents du cabinet GCM « GESTION CONSEIL MANAGEMENT –BENIN » pour leurs différents appui.
- Monsieur KPONON E. Enerste et KPONON V. Edgar ;
- Madame KPONON S. D. Nadège ;
- Mon grand frère SALANON Anatole et sa femme HOUNKPE Françoise ;
- Mes sœurs SALANON Victoire, Albertine, Rosine et Mathe ;
- Monsieur Jacques YAKPETCHOU ;
- Et enfin toutes les familles SALANON et KPONON.

Liste des sigles et abréviations

ANCB :	Association Nationale des Commune du Bénin
CA:	Conseil d'Administration
CCDEE :	Compagnie Centrale de la Distribution de l'Energie Electrique
CPMP :	Cellule de passation des marchés publics
DAC :	Direction d'audit et de contrôle
DEP :	Direction des études et de la planification
DET :	Direction de l'exploitation technique
DFC :	Direction des finances et de la comptabilité
DGID:	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DPA :	Département du patrimoine et de l'approvisionnement
IAS:	International Accounting Standards (Normes Comptables Internationales)
IFRS:	International Financial Reporting Standards
MERPMEDER :	Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement de l'Energies Renouvelables
OHADA:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires.
SDEE :	Société Dahoméenne de l'Electricité et d'Eau
SIG:	système d'information géographique
SONEB:	Société Nationale des eaux du Bénin
SYSCOA:	Système Comptable Ouest Africaine
TTC:	Toute Taxe Comprise
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGT :	Unités Génératrices de Trésorerie
VNC:	Valeur Nette Comptable
VO:	Valeur d'Origine

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Pages
Tableau n°1 : Les taux indiqués par l'Administration fiscale Béninoise.....	25
Tableau n°2 : Indices de dépréciation.....	34
Tableau n°3 : le goodwill est affectable à chaque UGT.....	35
Tableau n°4 : le goodwill est affectable à un ensemble d'UGT.....	36
Tableau n°5 : Composition de l'échantillon.....	44
Tableau n°6 : Résultats relatifs à l'appréciation des acquisitions d'immobilisations.....	48
Tableau n°7 : Résultats relatifs à l'appréciation des sorties d'immobilisations.....	49

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	2
Section 1 : Présentation Générale de la SONEB	3
Section 2 : Déroulement du stage.....	13
CHAPITRE II : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	17
Section 1 : Problématique, Objectifs et Hypothèse	18
Section 2 : Revue de Littérature et méthodologie de recherche.....	22
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS ET SUGGESTIONS	47
Section 1 : Présentation des résultats et vérification des hypothèses	48
Section 2 : Suggestions et conditions de mise en œuvre	52
CONCLUSION.....	54
Références Bibliographiques.....	56
Annexes	57
Table des Matières	63



INTRODUCTION

INTRODUCTION

Dans le contexte actuel de l'instabilité de l'environnement économique mondial marqué par une forte concurrence dans presque tous les secteurs ; seule la recherche d'une performance et d'une compétitivité optimale peut garantir la survie de toutes entreprises, en l'occurrence celles des pays à économie dominée. Une telle performance ne serait rien d'autre que la conséquence directe d'une gestion rigoureuse de tous les compartiments de l'entreprise. Autrement, la faillite ne manquerait de frapper à la porte des entreprises faisant preuve de légèreté et de manque de gestion saine ; tant dans le secteur publique que celui privé.

Au Bénin, la dénationalisation a été la solution trouvée par l'Etat pour sauver la plupart des entreprises se trouvant en situation de manque de compétitivité. Dans ce même contexte ; certaines entreprises étatiques ont pu survécu à l'épreuve des temps modernes. Parmi ces entreprises se trouve la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) dont les fruits de la bonne gestion ne seront que profitables à l'Etat béninois.

La SONEB est une entreprise publique spécialisée dans la réalisation d'infrastructures hydrauliques et la fourniture de l'eau potable aux ménages sur l'étendue du territoire national. Son rôle sur le plan social est d'une importance capitale du fait de la nécessité en qualité et en quantité de l'eau potable dans la vie quotidienne. Malgré les efforts louables de gestion des dirigeants, l'entreprise rencontre des difficultés dans certains domaines dont celui de la gestion efficace des immobilisations corporelles. C'est dans le but d'apporter une contribution dans ce sens que nous avons choisi de porter nos réflexions sur le thème : « Evaluation de la gestion des immobilisations corporelles de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ». Cette réflexion s'articulera autour de trois grands chapitres :

- le premier présente le cadre institutionnel de notre étude,
- le deuxième chapitre aborde le cadre théorique et méthodologique de l'étude
- et le troisième est consacré à la présentation des résultats et aux suggestions.

CHAPITRE I :
CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Ce chapitre est subdivisé en deux sections, la première aborde la présentation générale de la structure objet de notre étude et la seconde est consacrée au déroulement de notre stage.

SECTION 1 : PRESENTATION GENERALE DE LA SONEB

Cette section est subdivisée en deux paragraphes dont le premier aborde l'historique et l'organisation structurelle de la SONEB et le second son environnement ; ses Activités et ses ressources.

Paragraphe 1 : Historique et structure organisationnelle de la SONEB

I. Historique, statut juridique et répartition géographique de la SONEB

1. Historique

Au commencement, était la Compagnie Centrale de la Distribution de l'Energie Electrique (CCDEE) qui avait en charge la distribution de l'énergie électrique et de l'eau. Cette compagnie fut rachetée par l'Etat Dahoméen qui créa la SDEE (Société Dahoméenne de l'Electricité et d'Eau) par ordonnance N°73-13 du 7 février 1973. En 1974, les statuts de la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau ont été fixés par ordonnance N°74-20 du 11 mars, qui la définit comme un établissement public à caractère industriel et commercial.

Elle exerce ses activités conformément aux règles du droit commun des sociétés. Sa gestion financière respecte les règles de la comptabilité privée en usage dans les sociétés industrielles et commerciales de manière à faire face à toutes les charges d'exploitation, de fonctionnement et d'investissement. Son capital social est entièrement souscrit par l'Etat en apports immobiliers, matériels et par une dotation financière.

La SDEE a pour mission principale de réaliser toute opération concernant directement ou indirectement la production, le transport, la distribution d'eau potable et l'évacuation des eaux usées. Son champ d'action s'étend sur l'ensemble du territoire national.

Lorsqu'en 1975, la République du Dahomey changea de dénomination pour devenir la République Populaire du Bénin, la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (SDEE) devient alors Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE).

Par décret N°89-123 du 30 mars 1989 portant approbation des statuts de la SBEE, la Société est devenue une société d'Etat à caractère industriel et commercial, dont le capital est de un milliard de francs CFA (1 000 000 000FCFA) divisé en 100 000 actions de 10 000 francs CFA souscrit entièrement.

En 2003, au terme du processus de la réforme institutionnelle de la SBEE qui a abouti à la séparation des activités « Eau » et « Electricité », la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) fut créée par décret N°2003-203 du 12 juin 2003. C'est ainsi que par notes de service N°1085/04/SBEE/DG/DIG du 24 septembre 2004 et N°307/04/SONEB/DCF du 25 novembre 2004 prises respectivement par la Directrice Générale de la Société Béninoise d'Energie Electrique et le Directeur de la Société Nationale des Eaux du Bénin, il a été créé une commission paritaire chargée de la séparation comptable des actifs et passifs des activités « Eau » et « Electricité ». La séparation comptable a été effective le 29 décembre 2004 sur la base des comptes de l'exercice des activités « Eau » qui est conféré à la SONEB. Il est à noter que ses activités ont réellement démarré le 1^{er} janvier 2004.

La SONEB est placée sous la tutelle du Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement de Energies Renouvelables (MERPMEDER).

2. Statut juridique

Conformément au décret N°2003-203 du 12 juin 2003, il est créé en République du Bénin une société unipersonnelle à caractère industriel et commercial dénommé SONEB ayant un capital de 1 000 000 000 francs CFA divisé en 100 000 action de 10 000 francs CFA, toutes de même catégorie, numéroté de 1 à 100 000 souscrit entièrement. Elle a pour objet au Bénin directement et indirectement la captation, le traitement et la distribution d'eau potable ainsi que le traitement et l'évacuation des eaux usées en milieux urbains et périurbains.

3. Répartition géographique

La SONEB dispose de six directions régionales manager par des Directeurs Régionaux. Ceux-ci représentent en principe le Directeur Général dans leur région respective.

Cependant, pour les besoins d'exploitation, ils dépendent de la Direction Centrale de l'Exploitation. Ces Directions Régionales sont :

- La Direction Régionale de Cotonou (DRCO)
- La Direction Régionale de Porto-Novo (DRPO)
- La Direction Régionale de Parakou (DRPA)
- La Direction Régionale d'Abomey-Bohicon (DRAB)
- La Direction Régionale de Lokossa (DRLO)
- La Direction Régionale de Natitingou (DRNA)

II. Structure organisationnelle

Pour atteindre ses objectifs, La SONEB s'est dotée d'une organisation structurée, modernisée et hiérarchisée. Elle dispose des structures stratégiques et des structures opérationnelles.

A. Les structures stratégiques de la SONEB

Elle se présente comme suit :

1. Le conseil d'Administration (CA)

La SONEB est administrée par un Conseil d'Administration investi des pouvoirs étendus pour agir en toute circonstance au nom du gouvernement de la République du Bénin. Selon les statuts, le CA est composé de sept (07) membres :

- Un Président : représentant du ministre de l'énergie et de l'eau.
- Deux représentants de ministères dont un du ministère chargé du développement et un du ministère chargé de l'économie et des finances.
- Deux représentants de l'ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin) : le président et le deuxième vice-président
- Un représentant de l'association des consommateurs
- Un représentant des travailleurs de la société.

Les administrateurs sont nommés par décret sur proposition des ministres qu'ils représentent ; les maires sont désignés par l'ANCB et le représentant du personnel est élu par les travailleurs de la société.

Le conseil d'administration dispose notamment des pouvoirs suivants :

- Définir les objectifs de la société et l'orientation qui doit être ;
- Exercer un contrôle permanent sur la gestion assurée par le Directeur Général ;
- Arrêter les comptes de chaque exercice ;
- Approuver et adopter les budgets annuels de la société.

2. La Direction Générale

Elle est assurée par un Directeur Général nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre. En cas de nécessité, le Directeur Général nomme des conseillers et/ou des assistants pour appuyer ses fonctions.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués à l'actionnaire unique par les dispositions légales ou statutaires.

Certains départements sont directement rattachés au Directeur Général. Il s'agit de :

- **Département Informatique (DI)** : il a pour charge le développement informatique, la mise en œuvre des programmes informatique et l'appui technique aux structures centrales et régionales ;
- **Cellule de passation des marchés publics (CPMP)** : il est chargé de l'acquisition des biens de la société par des marchés publics ;
- **Département du patrimoine et de l'approvisionnement (DPA)** : il est chargé des dépenses d'approvisionnement en matériels et fournitures ainsi que de la gestion du patrimoine de la société ;
- **Cellule assainissement** : elle est chargée de la mise en exécution de la mission d'assainissement de la SONEB ;
- **Département juridique** : il est chargé des affaires contentieuses, juridiques et judiciaires de la SONEB.

B. Les structures opérationnelles de la SONEB

C'est l'ensemble des directions qui fonctionnent chacune dans son domaine dans l'optique de faire tourner au mieux l'entreprise. Au nombre de ces dernières, on peut citer :

- **La Direction d'audit et de contrôle (DAC)** : elle a en charge le contrôle de gestion (gestion budgétaire et suivi des performances), l'audit interne et l'inspection (mission d'audit interne et surveillance générale des différentes entités de la SONEB) au niveau de toutes de la SONEB ;

- **La Direction des finances et de la comptabilité (DFC) :** elle est chargée de la gestion comptable et financière ainsi que du recouvrement des créances clients de la société ;
- **La Direction commerciale et de la communication (DCC) :** elle est chargée de la politique de gestion clientèle, du suivi de la facturation, du marketing et de la communication. Elle assure la tutelle des agences commerciales ;
- **La Direction des ressources humaines :** elle est chargée de la gestion des ressources humaines, de la paye, des emplois, compétences et carrières ;
- **La Direction des études et de la planification (DEP) :** elle est chargée de la mise en œuvre du « Plan Directeur Eau », du suivi, de la conception et de la présentation des projets, de la tenue des statistiques générales et des aspects d'assainissement ;
- **La Direction de l'exploitation technique (DET) :** elle est chargée de l'appui technique et du suivi des exploitations, de la gestion des stocks du magasin central, du contrôle de la qualité de l'eau, de l'inspection et de la maintenance des installations techniques, du système d'information géographique (SIG), des spécifications des approvisionnements en matériels techniques et d'exploitation, de la gestion de l'atelier central et des statistique d'exploitation.

Paragraphe 2 : Les Activités et ressources de La SONEB

I- Les activités de la SONEB

La SONEB a pour activité la captation, le traitement et la distribution de l'eau potable au ménage.

1. La captation

Cette activité s'effectue dans les forages. Ainsi, l'eau brute est aspirée du sous-sol par des pompes puis canalisée vers les stations de traitement.

2. Le traitement

L'eau potable distribuée par la SONEB est produite à partir des eaux souterraines et des eaux de surface traitées à l'aide de nombreux produits chimiques. Le chlore qui sert à la désinfection est le principal produit utilisé dans le traitement de ces eaux. L'akdolit, le sulfate d'alumine et la chaux éteinte sont des produits dont l'utilisation dépend de la source et du degré d'agressivité de l'eau traitée. Ces produits injectés dans l'eau brute permettent donc de prévenir les microbes et de relever le niveau du pH à 5, 6 ou 7. Il faut signaler enfin qu'il existe dans chaque usine de production, un laboratoire qui est chargé de suivre la qualité de l'eau.

3. La distribution

Cette activité regroupe d'une part la canalisation de l'eau après traitement et d'autre part des branchements pour alimenter les maisons.

- ↳ La canalisation de l'eau potable s'effectue par des pompes de grande capacité qui conduisent l'eau des stations de traitement vers les zones de consommation.
- ↳ La gestion de branchement se fait pour de nouveaux abonnés. Les ordres de branchements affectés au chef du secteur technique sont enregistrés pour être transmis au chef secteur branchement pour exécution. Ce dernier fait en conséquence une

demande de matériel qui est soumis aux signatures des chefs secteurs technique et d'agence puis du Directeur Régional. La réalisation du branchement chez le client aboutit enfin à la pose du compteur.

II- Les ressources de la SONEB

Pour accomplir sa mission, la SONEB s'appuie sur divers ordres à savoir :

1. Les ressources matérielles

La production et la distribution d'eau obligent la SONEB à s'équiper en :

- ↪ Matériels de production et de distribution d'eau : châteaux d'eau, les champs de captage, etc...
- ↪ Les bâtiments administratifs ;
- ↪ Les stations d'eau ;
- ↪ Des groupes électrogènes en cas de délestage ;
- ↪ Un système informatique performant.

2. Les ressources financières de la SONEB

Les ressources financières d'une entreprise sont importantes à plus d'un titre. Elles permettent d'honorer ses engagements vis-à-vis des tiers, de suivre et de se développer en investissant.

3. Les ressources internes

Les ressources internes sont celles générées par le cycle d'exploitation des activités de la société. Il s'agit des produits issus des ventes de l'eau. Parfois, ces ressources s'avèrent insuffisantes non seulement pour couvrir son cycle d'exploitation, mais aussi pour réaliser des investissements. La SONEB fait appel dans un cas comme dans l'autre aux ressources externes. Dans le premier cas, c'est le crédit fournisseur qui complète les ressources internes ; dans le second cas, ces ressources externes sont des dettes à moyen et à long terme contractées sur le marché financier international.

4. Les ressources externes

Les ressources externes sont constituées par les capitaux étrangers disponibles sur le marché financier international sous forme de prêts. Grace à ces ressources, la SONEB accroît sa capacité de production et en conséquence, le niveau de ses activités. Les organismes internationaux auprès desquels l'Etat négocie ces ressources financières à un taux préférentiel sont entre autres la Caisse Française de Développement, la Banque Ouest-Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Européen de développement, la DANIDA, la GTZ etc...

Notons aussi que la SONEB reçoit quelques fois des subventions de la part de l'Etat.

SECTION 2: Déroulement du stage

Il sera question dans cette section des travaux effectués ; de l'état des lieux et des difficultés rencontrés.

Paragraphe 1 : Travaux effectués

Au cours de notre stage, nous avons participé à une mission d'inventaire des immobilisations de la SONEB. Cette mission s'est déroulée en trois phases :

- ↳ La phase de la prise de connaissance du fonctionnement de la SONEB ;
- ↳ La phase préparatoire de l'inventaire ;
- ↳ Et l'inventaire proprement dit.

I. La phase de la prise de connaissance du fonctionnement de la SONEB

Avant d'aborder les travaux d'inventaire proprement dit, une prise de connaissance de la SONEB nous semble indispensable. Ce module ouvre la réflexion sur le mode opératoire des procédures d'approvisionnement ou d'équipement de la société.

A ce niveau nous avons participé aux travaux suivants:

- ✓ Appréciation générale de l'environnement de la SONEB ;
- ✓ Appréciation des risques spécifiques et études des procédures d'acquisition, d'imputation, de gestion des immobilisations et du contrôle Interne

Nous avons participé ainsi à une étude approfondie sur la documentation existante relative à l'organisation de la SONEB, à la prise de décision en ce qui concerne les investissements, la conservation et la sécurisation du patrimoine de la société.

II. La phase préparatoire de l'inventaire

Dans cette phase préparatoire de l'inventaire, nous avons participé à la mise en place des documents relatifs à la réalisation de l'inventaire. A savoir :

- ✓ Elaboration de l'arborescence des lieux ;
- ✓ Etablissement des fiches de localisation des biens ;
- ✓ Etablissement des supports de collecte d'informations sur les biens (SCI) ;

III. La phase de réalisation de l'inventaire physique exhaustif

Il s'agit ici de descendre sur le terrain pour le comptage effectif des immobilisations de la SONEB.

Ainsi les opérations concrètes de prise d'inventaire que nous avons effectué sont passées nécessairement par des étapes successives qui sont les suivantes ;

- ✓ L'audit de l'existant ;
- ✓ La restructuration des fichiers audités ;
- ✓ La codification ;
- ✓ L'inventaire physique des immobilisations ;
- ✓ Collecte et saisie des résultats de l'inventaire ;
- ✓ Premier rapprochement physico comptable ;
- ✓ Edition et préparation des étiquettes à codes-barres
- ✓ Le traitement des écarts ;
- ✓ Le rapport.

Paragraphe 2 : Etat des lieux et Difficultés rencontrées

I. Etat des lieux

Il est question ici d'étaler aussi bien les forces du système de contrôle interne du cycle immobilisation de la SONEB que les faiblesses auxquelles il est confronté.

1. Inventaire des forces

Plusieurs facteurs convergent pour faire de la SONEB une société nationale prospère disposant d'une image de marque. On peut citer entre autres :

- La transcription du bilan et du compte de résultat de chaque exercice,
- L'enregistrement des immobilisations codifiées dans un registre de codification de ces dernières ;
- L'assurance dans le traitement de certaines immobilisations par le service de comptabilité de la société ;
- L'administration de la prise de décision de la société.

2. Inventaire des faiblesses

Plusieurs lacunes fragilisent la performance de la SONEB, on peut citer entre autre :

- Le mauvais enregistrement des immobilisations ;
- La mauvaise codification des immobilisations ;
- Les immobilisations non assurées
- L'absence de diligence des cadres directions centrale ;
- La situation des immeubles bâtis ou non de la SONEB n'est pas éclairée ;
- L'inefficacité des dirigeants de service de comptabilité de la société au niveau de l'enregistrement des immobilisations ;
- La défaillance du cadre direction centrale de suivi du patrimoine de la société ;
- L'absence de formation des chargés de suivi des immobilisations
- L'absence d'objectif de gestion fixée aux chargés de suivi des immobilisations

Tous ces dysfonctionnements relevés ne tirent pas leur source d'un même problème général. Ceux qui relèvent du domaine de la gestion des ressources humaines à savoir l'absence de formation des chargés de suivi des immobilisations de la société ; l'absence d'objectif de gestion fixée aux chargés de suivi de la société échappent à nos compétences. Par contre d'autres révèlent de notre domaine de compétence et nous avons à cœur de les aborder en raison des risques de l'évaluation du contrôle interne de gestion des immobilisations qu'il présente. Il s'agit de :

- La mauvaise codification ou nomenclature des immobilisations ;
- L'inefficacité des agents comptables dans l'enregistrement des immobilisations après acquisition de ces dernières.
- L'absence de diligence dans le respect du manuel de procédure de la SONEB et de l'AUOHC.

II. Difficultés rencontrés

L'information étant une arme stratégique, l'entreprise fait preuve d'une grande prudence d'où certaines données aux quelles nous avons eu accès ne pourront pas figurer dans ce mémoire.

- Nos allers et retour qui perturbe le bon déroulement de nos travaux dû au manque de photocopieuse au sein de l'agence ainsi que les coupures imprévisible de l'électricité qui rendent parfois difficile l'exécution de certains travaux, surtout lors de décaissement ou on est amené à établir manuellement certaines fiches (listes d'épargements) et à recourir a d'autre dossiers pour établir les simulations.
- L'ampleur des tâches effectuées au quotidien pour la bonne marche de l'institution à limiter notre marge de manœuvre de même que la disponibilité de nos interlocuteurs.
- Les responsables à qui nous avons adressé nos questions n'étaient pas toujours disponibles pour nous recevoir dans leurs bureaux pour cause de contrainte professionnelle.

CHAPITRE II

**CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE
L'ETUDE**

CHAPITRE II : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Ce chapitre se décompose en deux sections : la première aborde la problématique, les objectifs et les hypothèses de l'étude et le second est consacré à la revue de littérature et à la méthodologie de recherche.

SECTION 1 : Problématique, Objectifs et hypothèse

Dans cette section nous avons défini le problème objet de notre étude, les objectifs et les hypothèses liés à ladite étude.

Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude

I- Problématique

L'environnement économique des entreprises est de nos jours marqué par des mutations fréquentes qui sont dues essentiellement aux phénomènes de mondialisation des économies et d'intégration économique. Ce phénomène de mondialisation pose de nouveaux enjeux aux entreprises qui, désormais feront face aux impératives de la compétitivité et de la performance. Pour relever ce double défi, les entreprises ont besoin non seulement d'un personnel hautement qualifié, d'une maîtrise des techniques de gestion mais aussi et surtout des outils de travail à la pointe de la technologie: l'ensemble constitue l'actif immobilisé dont les immobilisations corporelles en est une partie intégrante.

La gestion des immobilisations corporelles est un complexe de procédures dont la pratique mérite une attention particulière. AVELINE & al. (2007) définissent la gestion comme l'ensemble des techniques d'organisation de ressources qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une entité. Autrement, elle est la conduite courante de l'organisation, dans les domaines particuliers, à moyen et à court terme pour atteindre des objectifs préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée. Et dans ce cas, l'objectif de rentabilité en est une première.

Créée en 2003 par décret N° 2003-203 du 12 juin 2003, suite à la séparation des deux activités Eau et Energie de l'ancienne Société béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE), la SONEB, une société anonyme unipersonnelle à caractère industriel et commercial qui exerce son activité dans le domaine de l'eau potable ; se trouve confronter à certains difficulté de gestion pour l'atteinte de ses objectifs.

Pour la bonne marche de ses activités, différentes procédures ont été élaborés dans le but de réduire les risques auxquels peuvent être soumis l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs. Mais depuis leur l'avènement, force est de constater qu'ils sont sujets à de véritables turbulences qui affectent drastiquement la gestion des immobilisations corporelles et l'aspect opérationnel de leurs activités. Nous avons constaté plusieurs problèmes dans cet ordre à savoir : Perte des fichiers dans le tableau d'immobilisation, absence de diligence du comité de suivi, une mauvaise appréciation de l'état de fonctionnement de chaque matériel, La mauvaise codification des immobilisations, attribution de même numéro à plusieurs biens corporels immobilisation mal codifiées...etc.

C'est dans le but d'apporter des approches de solution à ces dysfonctionnements que la présente étude s'interroge sur la gestion des immobilisations dans cette entreprise. Notre question centrale est de savoir si l'information comptable relative aux immobilisations reflète l'image du patrimoine immobilier corporel de l'entreprise. Cet état de chose nous a amené à nous poser certaines questions résume en ces points :

- ✓ Comment sont évaluées les acquisitions d'immobilisations ?
- ✓ Comment sont gérées les sorties d'immobilisation ?

Voilà autant de préoccupation auxquelles nous essayerons de répondre à travers le thème : **Evaluation de la gestion des immobilisations corporelles de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).**

1. Intérêt de l'étude

Cette étude permettra à La SONEB de comprendre ses différentes faiblesses en matière de gestion des immobilisations corporelles et d'apporter des approches de solutions éventuelles liées aux pratiques de la gestion des immobilisations.

Pour nous même, l'étude nous donnera l'opportunité de comprendre d'avantage les procédures de gestion des immobilisations corporelles et d'appréhender les difficultés liées à la mise en œuvre des théories scientifiquement prouvées.

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude

I. Objectifs de l'étude.

Il est question de l'objectif général et des objectifs spécifiques à atteindre par la réalisation de la présente étude.

1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'amélioration de la gestion efficace des immobilisations corporelles de la SONEB.

2. Objectifs spécifiques

Deux objectifs spécifiques sont fixés dans le cadre de la présente étude.

- **Objectif spécifique n°1**

Apprécier l'évaluation des acquisitions d'immobilisations corporelles à La SONEB.

- **Objectif spécifique n°2**

Analyser la gestion des sorties d'immobilisations.

II. Hypothèses de recherche

La présente recherche suit une démarche hypothético-déductive. Elle essaie de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises. Pour bien mener notre étude, nous avons formulé deux hypothèses liées respectivement aux deux objectifs spécifiques. Elles vont nous permettre de vérifier les objectifs spécifiques retenus dans le cadre de notre recherche.

- **Hypothèse n°1**

La mauvaise évaluation des acquisitions d'immobilisations est due au non-respect des procédures.

- **Hypothèse n°2**

La mauvaise gestion des sorties d'immobilisations est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable.

SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche

Dans un premier temps, il sera fait un rappel des définitions et concepts liés à la gestion des immobilisations, et dans un second temps l'exposé de la démarche empirique.

Paragraphe 1 : Revue de littérature

Notion d'immobilisations corporelles

D'importantes études ont été consacrées à la gestion des immobilisations. Ainsi dans le but d'éviter les redites et bien circonscrire le sujet, il a été jugé intéressant de prendre connaissance de ce qui avait été déjà fait pour plus d'efficacité dans une démarche contributive.

Compte tenu du fait que la SONEB est une entreprise béninoise dont la comptabilité est tenue selon les normes du droit comptable OHADA, la revue de littérature sera exposée d'abord selon le point de vue de l'OHADA, mais à des fins prospectives, elle le sera ensuite suivant les normes IFRS.

I. Traitement Selon Le Point De Vue De L'OHADA

A. Définition

Selon le SYSCOA, les immobilisations sont les éléments corporels et incorporels destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise. Ils ne se consomment pas par le premier usage. A priori, leur durée est de plus d'un an. Certains biens de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et, ne peuvent pas être classés dans les immobilisations.

Par conséquent, **les immobilisations corporelles sont les biens matériels relevant de la catégorie des immobilisations**¹. Ils regroupent ceux acquis en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit et en crédit-bail.

¹ SYSCOA, Plan comptable général des entreprises, Editions Foucher, Paris, 1996, p.168.

1. Evaluation initiale

✓ Acquisitions à titre onéreux

Selon le droit comptable OHADA (art 37)², le coût réel d'acquisition d'un bien est formé du prix d'achat définitif, des charges accessoires rattachables directement à l'opération d'achat et des charges d'installation qui sont nécessaires pour mettre le bien en état d'utilisation.

Le coût d'acquisition est déterminé par l'addition des éléments suivants :

Le prix d'achat après déduction des charges, taxes récupérables (frais de transport, droit de douane, frais d'installation)

2. Coût de production

Selon le droit comptable OHADA (art 37)³, le coût réel de production d'un bien est formé du coût d'acquisition des matières et fournitures utilisés pour cette production, des charges directes de productions, ainsi que des charges

Indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachés à la production du bien.

Ce coût de production est déterminé par l'addition des éléments suivants :

- ✓ le coût d'acquisition des matières et fournitures consommées ;
- ✓ les charges directes de production ;
- ✓ les charges indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être résolument rattachées à la production du bien.

3. Acquisition à titre gratuit

Un bien acquis à titre gratuit est comptabilisé à sa valeur vénale c'est-à-dire au prix du marché.

B. Evaluation à l'inventaire

L'inventaire est une exigence des travaux de fin d'exercice qui contribue au renforcement de la valeur probante de la comptabilité. En effet, la valeur probante de la comptabilité est

² SYSCOA, Plan comptable général des entreprises, Editions Foucher, Paris, 1996, p.33.

essentiellement assurée par des procédures permettant de suivre les acquisitions et les retraits d'immobilisations et d'obtenir constamment cette concordance qui doit être réalisée **en quantité** (même nombre d'éléments réels et d'éléments figurant en comptabilité) et **en valeur** (comptabilisation correcte des amortissements)⁴.

A l'arrêté des comptes, la valeur comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute (initiale) diminuée des amortissements.

C. Les Amortissements

Selon le SYSCOA, l'amortissement se définit comme l'amoindrissement de la valeur d'une immobilisation qui se déprécie de façon certaine et irréversible avec le temps, l'usage ou en raison du changement de techniques, de l'évolution des marchés ou de toute autre cause⁵.

Du fait des difficultés de mesure de cet amoindrissement, l'amortissement procède d'une répartition programmée selon un plan d'amortissement du coût du bien sur sa durée probable d'utilisation.

Toute modification significative des conditions d'utilisation du bien justifie la révision du plan d'amortissement en cours d'exécution.

Le SYSCOA n'a pas indiqué des taux d'amortissement, mais parle de répartition programmée selon un plan d'amortissement du coût du bien sur sa durée probable d'utilisation⁶. Il y a vraiment des difficultés de mesure de cet amoindrissement de valeur des immobilisations. Sous cet angle, on a l'impression que la comptabilité est prisonnière de la fiscalité en ce sens que la pratique se contente des taux indicatifs rendus publics par une circulaire de la DGID, lesquels taux s'imposent à elle. Les taux en question sont recensés dans le tableau ci-dessous.

⁴ Mémento pratique Comptable 2009, Editions Francis Lefebvre, Paris, 2008, p.665.

⁵ SYSCOA, Plan comptable général des entreprises, Editions Foucher, Paris, 1996, p.139.

⁶ Ibidem, p.139

Tableau n°1 : Les taux indiqués par l'Administration fiscale Béninoise

N° D'ordre	Nature des éléments amortissables	Taux
1	Frais d'établissement	20%
2	Logiciels acquis ;	50%
3	Logiciels maison	25%
4	Immeubles industriels et commerciaux	5%
5	Constructions légères autres qu'en maçonnerie	10%
6	Rayonnages métalliques	10 à 15%
7	Matériel fixe, agencements	10 à 15%
8	Mobilier, Literie, Rideaux	15%
9	Fourneaux de cuisine, machines frigorifiques pour restaurants et hôtels	15 à 25%
10	Pontons et passerelles en matériaux non définitifs	15%
11	Matériels et outillage mobile	10 à 15%
12	Matériel fluvial	15%
13	Matériel agricole	15%
14	Matériel médical	10 à 25%
15	Matériel informatique	25%
16	Matériel électro-comptable, matériel de bureau électrique	10 à 15%

17	Moteurs, groupes électrogènes	5 à 15%
18	Foudres, cuves, futailles à vin, fût dans une brasserie	15 à 20%
19	Ventilateurs	25%
20	Argenterie pour restaurants et hôtels	20%
21	Matériel roulant (usage normal)	20 à 25%
22	Climatiseurs (usage normal)	25%
23	Verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine pour restaurants et hôtels	50%

Source : DGID

Le montant amortissable est égal à la différence entre la valeur d'entrée du bien et sa valeur résiduelle probable à l'issue de la période d'utilisation prévue.

1. Choix de la méthode d'amortissement

Il existe plusieurs méthodes d'amortissements : amortissement linéaire ou constant, amortissement variable (sur la base d'unités d'œuvre), amortissement croissant, amortissement dégressif à taux décroissant appliqué à une valeur constante, amortissement dégressif fiscal.

Mais le SYSCOA n'autorise que **l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif**. Toute entreprise a le choix entre l'une de ces deux systèmes d'amortissement.

❖ Amortissement linéaire ou constant

L'amortissement linéaire consiste à répartir la perte de valeur par fraction annuelle égale sur toute la durée de vie de l'immobilisation. Si le bien est acquis en cours d'année, l'amortissement du premier et dernier exercice se fera au prorata temporis (à partir de la date de mise en service du bien)

✓ **Méthode de calcul**

- **La Valeur de d'origine (Vo)**

La base de calcul est la valeur d'origine de l'immobilisation.

$V_0 = \text{Prix d'achat Hors Taxe} + \text{Frais d'achat}$

Les frais d'achat correspondent au transport, aux frais d'installation et de montage.

Attention !

Les biens n'ouvrant pas droit à déduction de la TVA sont immobilisés toutes taxes comprise, ainsi $V_0 = \text{Prix d'achat TTC} + \text{Frais d'achat}$

▪ **L'Annuité d'amortissement**

Cette annuité correspond à la somme portée en amortissement chaque année, constatation de la perte de valeur.

$$\text{Annuité (a)} = \frac{V_0}{\text{Durée de vie (n)}}$$

▪ **Le taux d'amortissement (t)**

$$t = \frac{1}{\text{durée de vie (n)}}$$

▪ **La Valeur Comptable Nette (VNC)**

Cette valeur correspond à la valeur de l'immobilisation à une date donnée n.

$$VNC = V_0 - \text{des amortissements pratiqués à une date n}$$

Au terme de la durée de vie de l'immobilisation sa VNC doit être nulle.

❖ **Amortissement dégressif**

Avec l'amortissement dégressif, la charge d'amortissement sera plus importante dans les premiers exercices. Elle est préconisée pour les biens dont l'intensité d'utilisation diminuera avec le temps. Si le bien est acquis en cours d'année, l'amortissement du premier et dernier exercice se fera au prorata temporis (à partir du premier jour du mois de mise en service du bien)

✓ **Méthode de calcul**

▪ **Taux d'amortissement (T)**

Le taux d'amortissement dégressif (T) est égal au taux constant multiplié par un coefficient C, fixé par la loi fiscale.

$$T = t * C$$

En général, le coefficient est de :

3 ou 4 ans coefficient 1.25

5 ou 6 ans coefficient 1.75

> à 6 ans coefficient 2.25

Le taux d'amortissement pour première année est calculé de la manière suivante :

$$T = \frac{1}{n} * 100 * coefficient$$

A partir du moment où le taux d'amortissement linéaire devient supérieur au taux d'amortissement dégressif, on utilisera le taux d'amortissement linéaire pour les années suivantes.

D. Comptabilisation

1. Comptabilisation des acquisitions

Selon le SYSCOA, les acquisitions d'immobilisations corporelles à savoir : Terrains, bâtiments, installations techniques et agencements, Matériel (comptes 22, 23 et 24) sont comptabilisées comme suit :

Débit : Comptes 22, 23 ou 24 (de la valeur d'apport ou d'acquisition ou de production)

Crédit : Comptes 10 – Capital, Compte 46 – associés et Groupe,

Comptes de tiers et des comptes de trésorerie, Compte 72 –

Production immobilisée, ou Comptes 231 à 238⁷, et 249⁸.

⁷ SYSCOA, Plan Comptable général des entreprises Editions Foucher, Paris, p.369.

⁸ Idem, p.372.

2. Comptabilisation des sorties.

Les sorties sont essentiellement les cessions, les disparitions et les mises au rebut. Elles sont enregistrées comme suit :

Débit : Compte 81 – Valeurs comptables des cessions d’immobilisations, Compte 282

–

Amortissements des terrains⁹, et Comptes 283– Amortissements des bâtiments, Installations techniques et agencements, et le compte 284 - Amortissement du matériel (à concurrence du montant des amortissements pratiqués sur les éléments cédés, disparus ou mis au rebut (ou 654 – Valeurs comptables des cessions courantes d’immobilisations).

Crédit : Comptes 22, 23 ou 24

II. Traitement selon les normes IAS/IFRS¹⁰

A. Définitions

Selon les IFRS, un actif est une ressource contrôlée par une entité ; résultant du fait d’évènements passés ; pour laquelle il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l’entreprise et dont le coût peut être estimé de façon fiable.

Selon IAS 16, une immobilisation corporelle est un élément détenu par une entreprise soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de bien ou service ; soit pour être loué à des tiers et dont on s’attend à ce qu’il soit utilisé sur plus d’une période.

⁹ Pour le montant des amortissements pratiqués sur les terrains agricoles ou forestiers et sur les travaux de mise en valeur des terrains - SYSCOA, Plan comptable général des entreprises, Editions Foucher, Paris, 1996, p.367.

¹⁰ IAS16 Immobilisations corporelles - IAS36 Dépréciation des actifs

Le coût d'une immobilisation n'est comptabilisé en tant qu'actif que lorsque : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cette immobilisation bénéficieront à l'entreprise et dont le coût peut être évalué de façon fiable.

La définition d'une immobilisation corporelle selon IAS16 est plus fondée sur la notion de ressources contrôlées que sur celle de la propriété juridique. Elle s'applique donc aux immobilisations dont l'entreprise est propriétaire qu'à celles obtenues dans le cadre d'un contrat de financement.

B. Evaluation initiale

Selon IAS16 les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition selon des modalités différentes, selon qu'il s'agit d'immobilisations acquises, produites, ou reçues en échange.

1. Coût d'acquisition

Il comprend :

- Le prix d'achat : celui-ci étant actualisé en différé de paiement au-delà des conditions habituelles de paiement de crédit. (la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée est alors comptabilisée en charge financière sur la durée du différé);
- Les droits de douanes et les taxes non récupérables (TVA non récupérable) ;
- Les remises et rabais, les escomptes de règlement doivent être déduits du prix d'achat ;
- Les frais nécessaires à la mise en état de marche en vue de l'utilisation prévue par la direction ; par exemple : le coût de préparation du site, les frais de livraison et manutentions initiaux, les frais d'installation, les honoraires des professionnels tels que architectes et ingénieurs;
- Les coûts des textes de fonctionnement nets des éventuels produits accessoires correspondants ;

- Le coût estimé du démantèlement et du transport de l'actif et de rénovation du site dans la mesure où celui-ci est comptabilisé en tant que provision selon IAS37 : provision, passif éventuel, actif éventuel ;
- Les coûts d'emprunt lorsque l'entreprise a opté pour leur incorporation ;
- Le coût de remise en état du site fait à partir du coût global de l'actif.

2. Coût de production

Le coût de production d'une immobilisation corporelle est déterminé selon les mêmes principes que le coût d'une immobilisation acquise. Il est interdit d'incorporer au coût de production tous les frais administratifs et généraux, même lorsqu'il est possible de démontrer qu'ils sont nécessaires pour amener l'immobilisation dans l'état et le lieu où elle doit se trouver pour fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction.

En IRFS, il est interdit d'incorporer au coût d'entrée des immobilisations, des produits ou charges accessoires indirects (par exemple, le produit de l'exploitation d'un terrain comme parking en attendant la construction d'un immeuble) ces produits et charges n'étant pas nécessaires à la mise en état de marche du bien en vue de l'utilisation prévue.

3. Immobilisation acquise par voie d'échange

Tous les échanges doivent en principe être comptabilisés à la juste valeur avec constatation d'un gain ou d'une perte sans aucune distinction de traitement entre échange d'immobilisation similaire.

La juste valeur est le montant par lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre deux parties bien informés et consentantes agissant dans les conditions normales de concurrence.

4. Incorporation des frais financiers

La norme IAS23 autorise deux méthodes de traitement :

- le traitement de référence : les frais sont enregistrés en charges
- l'autre méthode de traitement : dans la mesure où ils répondent aux définitions de comptabilisation d'un actif les coûts financiers relatif à des actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être vendus ou utilisés sont obligatoirement incorporés au coût de l'immobilisation.

5. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'elles répondent aux conditions de comptabilisation de l'actif.

6. Approche par composants¹¹

Dès lors qu'un actif se décompose de plusieurs éléments significatifs (par exemple 1% de la valeur totale pour un immeuble). Suivant les normes IFRS, l'approche par composants visait à l'origine des biens complexes dont les principaux éléments peuvent imposer un remplacement à intervalles réguliers. Elle se caractérise lors de la comptabilisation initiale par :

- la répartition du coût total d'un actif entre ces différents constitutifs.
- la comptabilisation de chaque élément séparément.

Elle permet d'adopter des plans d'amortissement différents pour chacune des composantes.

L'approche par composants est obligatoire pour tout élément dont le coût est significatif par rapport au coût total. Les éléments qui ont les mêmes durées d'utilité et les mêmes modes de consommation peuvent être regroupés.

Le traitement est presque identique selon les normes françaises.

¹¹ <http://expertcompta.net/index.php/index>, 03/04/2009 à 17 h 20 mn GMT+1.

C. Evaluation à l'inventaire

Pour déterminer si une immobilisation corporelle est dépréciée, une entité applique la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » : cette norme explique comment une entité revoit la valeur comptable de ses actifs, comment elle détermine la valeur recouvrable (plus élevé de la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité) d'un actif et dans quel cas elle comptabilise ou reprend une perte de valeur¹².

1. Détermination de la perte de la valeur d'un actif

Une entreprise doit apprécier, à chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice (interne ou externe) montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. Dans l'affirmatif, l'entreprise doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

La norme IAS 36 impose un test de dépréciation annuel, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur, dans les deux cas suivants :

- Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou immobilisation incorporelles non encore prêtes à être mises en service ;
- Goodwill acquis par un regroupement d'entreprises.

Le test de dépréciation annuel peut être réalisé à n'importe quelle date, à condition que celle-ci soit la même chaque année.

La valeur recouvrable est définie comme étant le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession de l'actif et sa valeur d'utilité.

La détermination de la valeur d'utilité nécessite les deux étapes suivantes :

- ✓ détermination des flux de trésorerie générés par l'actif (projections de flux de trésorerie devant être réalisées sur la durée d'utilité restant à courir de l'actif) ;
- ✓ application d'un taux d'actualisation approprié (taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif).

¹² Koudessi Epiphane Okouma, l'IAS 36 in "cours de normalisation comptable internationale" UPIB 2008-2009, p14-15.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

2. Indices de dépréciation

Les indices de perte de valeur sont classés en deux catégories :

Tableau n°2 : Indices de dépréciation

Indices internes		Indices externes
	Ou	
Illustrations 1		Illustrations 2

Source : Cours de comptabilité étrangère (Koudessi E.)

a. Exemples d'indices de dépréciation : indices internes

- ✓ obsolescence ou dégradation physique d'un actif ;
- ✓ changement important survenu dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif ayant un impact négatif (actif non utilisé, actif dont la durée d'utilité devient finie, alors qu'elle était indéfinie) ;
- ✓ performance économique inférieure aux prévisions.

b. Exemples d'indices de dépréciation : indices externes

- ✓ baisse de la valeur de marché de l'actif considéré ;
- ✓ changement important survenu dans l'environnement technique, économique, juridique ou de marché ;
- ✓ évolution à la hausse des taux d'intérêt ;
- ✓ valeur comptable de l'actif net supérieure à la capitalisation boursière.

3. Notions d'unités génératrices de trésorerie (UGT)

La méthode des UGT s'applique aux cas pour lesquels il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément.

La valeur recouvrable d'une UGT est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'unité de l'UGT. Les règles d'évaluation de la valeur recouvrable d'une UGT sont les mêmes que celles appliquées aux actifs isolés.

Le goodwill acquis par un regroupement d'entreprises ne génère pas de flux de trésorerie indépendamment des autres actifs ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable du goodwill en tant qu'actif isolé ne peut être déterminée. Il faut dès lors affecter le goodwill* à une UGT ou à un groupe d'UGT.

1^{ère} situation : le goodwill est affectable à chaque UGT

Tableau n°3 : le goodwill est affectable à chaque UGT

Goodwill 1	Goodwill 2	Goodwill 3
UGT 1	UGT 2	UGT 3

Source : Cours de comptabilité étrangère (Koudessi E.)

L'entité compare la valeur recouvrable de l'UGT à la valeur comptable de l'ensemble « UGT + goodwill ».

La perte de valeur éventuellement constatée est répartie de la manière suivante :

- en priorité sur le goodwill
- puis, au prorata de la valeur comptable des autres actifs composant l'UGT.

2^{ème} situation : le goodwill est affectable à un ensemble d'UGT

Tableau n°4 : le goodwill est affectable à un ensemble d'UGT

Goodwill		
UGT 1	UGT 2	UGT 3

Source : Cours de comptabilité étrangère (Koudessi E.)

L'entité compare la valeur recouvrable de l'UGT seule à sa valeur comptable et constate la perte de valeur éventuelle. L'entité identifie le plus petit groupe d'UGT, incluant l'UGT examinée auquel le goodwill* peut être affecté.

La valeur recouvrable de ce groupe d'UGT est comparée à sa valeur comptable (ensemble « UGT après perte de valeur constatée précédemment + goodwill »). La perte de valeur éventuellement constatée est répartie de la manière suivante :

- En priorité sur le goodwill ;
- Puis, au prorata de la valeur comptable des autres actifs composant le groupe d'UGT.

D. Comptabilisation

Les amortissements sont constatés, en principe, lors de l'inventaire à la clôture annuelle. Les entreprises peuvent cependant les enregistrer au fur et à mesure par exemple mensuellement. Il s'agit de la méthode d'abonnement (répartition périodique des charges¹³).

1. Comptabilisation des acquisitions

✓ **Acquisition à titre onéreux**

¹³ Mémento pratique Comptable 2009, Editions Francis Lefebvre, Paris, 2008, n°771, p.270.

Neuve, l'immobilisation est comptabilisée à son prix d'achat qui est le montant résultant de l'accord des parties à la date de l'opération, y compris les taxes non récupérables, diminué des taxes légalement récupérables (TVA et taxes assimilées), des rabais, remises ou ristournes obtenus, ainsi que des escomptes de règlement obtenus.

En cas de reprise d'un matériel totalement amorti, l'ancien matériel doit être sorti de l'actif, le prix de cession correspondant au montant de la reprise ; et le prix d'achat du matériel nouveau doit être comptabilisé au prix réel, c'est-à-dire hors montant de la reprise.

✓ **Acquisition à titre d'apports en nature**

Les immobilisations reçues à titre d'apport en nature sont comptabilisées aux valeurs respectives figurant dans le traité d'apport, celles-ci devant obligatoirement refléter la valeur vénale des biens apportés.

✓ **Acquisition par voie d'échange**

Elles sont comptabilisées à leur valeur vénale.

✓ **Acquisition contre versement de rentes viagères**

Le contrat de rente viagère rentre dans la catégorie des contrats aléatoires, où l'équivalent consiste dans la chance de gain ou de perte pour chacune des parties, d'après un événement incertain.

A la date d'entrée du bien, les immobilisations acquises moyennant le paiement de rentes viagères sont comptabilisées pour le montant qui résulte d'une stipulation de prix, ou, à défaut, d'une estimation.

Postérieurement à la date d'entrée du bien à l'actif, le traitement comptable de l'immobilisation est celui normalement applicable aux biens de même nature.

✓ **Immobilisations reçues à titre gratuit**

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

✓ **Immobilisations acquise en exécution d'un contrat de crédit-bail**

- **Durant la période couverte par le contrat**

Le bien ne peut pas figurer à l'actif, l'utilisateur n'étant pas propriétaire, tant qu'il n'a pas levé l'option d'achat. Les redevances ou loyers sont enregistrées au compte 6122 « Redevances de crédit-bail mobilier »¹⁴

- **Lors de la levée d'option**

Le bien est porté au bilan de l'acquéreur pour son coût d'acquisition égal, au prix contractuel de cession. Lorsque le locataire a dû supporter une indemnité en cas de levée d'option anticipée, celle-ci constitue un élément du coût d'acquisition.

- **Lors de la cession ultérieure du bien**

Elle est enregistrée comme toute cession d'immobilisation.

2. Comptabilisation des sorties

La sortie d'une immobilisation du patrimoine de l'entreprise, qu'elle résulte d'une cession à un tiers, volontaire (vente, donation) ou forcée (expropriation, expulsion, confiscation, ...) ou d'un simple retrait d'actif volontaire (destruction, mise au rebut, achat d'une immobilisation neuve avec reprise du matériel usagé ...) ou forcée (incendie, vol, ...) entraîne :

- D'une part, son retrait du bilan par annulation de sa valeur nette comptable à la date de l'opération ;
- D'autre part, en cas de cession à un tiers, une créance sur celui-ci du montant du prix de cession.

¹⁴ Mémento pratique Comptable 2009, Editions Francis Lefebvre, Paris, 2008, n°1542-1, p.636.

La différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable constitue la plus-value ou la moins-value de cession¹⁵.

A titre d'exemple et par mesure de simplification, il ne sera traité que le cas d'une immobilisation non réévaluée.

La comptabilisation suit les étapes suivantes :

✓ **Dotation complémentaire**

Débit : Compte 681 Dotation

Crédit : 28 Amortissement dépréciation

✓ **Annulation dépréciation**

Débit : Compte 290 Dépréciation

Crédit : 7876 Reprises pour dépréciations

✓ **Sortie d'actif**

Débit : Compte 675 Valeur nette actifs cédés

Crédit : 20 Immobilisations corporelles

✓ **Vente**

Débit : Compte 482 Créances sur cessions

Crédit : 4457 TVA collectée

Crédit : 775 Produits cessions

3. Comptabilisation de l'inventaire

✓ **Immobilisations non réévaluées**

¹⁵ Ibidem.

Débit : Comptes 681 Dotations exploitation, 687 Dotations exceptionnelles

Crédit : Comptes 2815 Amortissements, 145 Amortissements dérogatoires, 787

Reprises dotations exceptionnelles

✓ Immobilisations réévaluées

Débit : Comptes 6876 Dotations dépréciation, 1053 Reprise de réévaluation

Crédit : Comptes 291 Dépréciation

Après cette revue de littérature, l'étape suivante de l'étude est l'approche empirique.

III. Résumé de quelques travaux antérieurs

Selon **Babar**, expert-comptable du cabinet « **comment fait-on ?** » en France, la mise en œuvre d'une gestion des immobilisations permet de suivre l'évolution des biens d'une entreprise, d'en connaître l'historique et d'en assurer une gestion prévisionnelle. Il définit trois étapes de réalisation :

- **Première étape** : la connaissance précise et détaillée du patrimoine de l'entreprise, notamment en ce qui concerne sa localisation et son état qualitatif, optimisera la réalisation de l'inventaire par un gain de temps substantiel. En outre, la gestion financière des immobilisations et des infrastructures nécessite la mise en place de procédures qui impliquent de nombreux intervenant : service comptabilité, contrôle de gestion, service d'achat, service technique... La réussite de la coordination de ces services sera le point départ d'un suivi précis et d'une maîtrise tant sur le plan physique que financier du poste immobilisation ;
- **Deuxième étape** : le chef d'entreprise bonifiera, par conséquent, d'une meilleure information concernant sa politique de renouvellement des biens « retarder ses investissements afin d'optimiser sa stratégie budgétaire ;
- **Troisième étape** : le suivi rigoureux des immobilisations engendre également une réduction des certains coût. En effet, les primes d'assurance et la taxe professionnelle

peuvent être limitées tout simplement en déclarant la base exacte des immobilisations et non celles mises au rebut ou revendues

Le cabinet d'audit comptable, SIPRESC Groupe basé en France, a publié dans ses articles que l'utilisation d'un logiciel de gestion et traçabilité de gestion des immobilisations, paramétré suivant tous les critères, permettrait d'optimiser la gestion des immobilisations. Il trace l'emplacement de tous les biens immobilisés de votre entreprise en y associant leur image et gère les amortissements. Il vous donne l'état de vos immobilisations suivant tous vos critères : par site, emplacement, composant, service, département, utilisateur, etc. ; ainsi que les valeurs nette comptable. Entièrement personnalisable, le logiciel vous offre une gestion complète de vos immobilisations. Les critères de traçabilité gérés par le logiciel sont : numéro d'immobilisation (code à barre sur l'étiquette), numéro d'article (numéro unique à l'article) ; description ; détails immobilisations ; composants ; numéro de série ou numéro d'immatriculation ; famille ; catégorie ; site ; emplacement ; direction ; département ; service ; utilisateur ; condition ; date d'acquisition ; date de mise en service ; valeur d'acquisition ; mode d'acquisition ; date d'inventaire ; ancien numéro d'inventaire ; commentaires ; maintenant ; amortissement ; dépréciation et valeurs résiduelles ; etc.

Pour Berni GBEMENOU et Arêches BAKPETE (2007) : « Contribution à l'amélioration de la gestion des immobilisations : cas de BT-SA », Afin que le coût d'acquisition soit estimé à sa juste valeur la section approvisionnement doit établir une fiche d'acquisition pour chaque nouvelle immobilisations ; sur cette fiche, le prix sera mentionné, la date d'acquisition, le prix d'achat et tous les frais afférents à l'acquisition et à la mise en service de ce bien. Cette fiche doit être annexée de toutes les factures justificatives des frais engagés. La comptabilité pourra alors aisément calculer le coût d'acquisition de chaque immobilisation. Il faut que les factures afférentes à une immobilisation donnée soient transmises en liasse. C'est à ce seul prix que le coût d'acquisition pourra prendre en compte toute les charges afférentes à l'acquisition donnée. Veiller à ce que les travaux d'inventaire soient faits à la fin de chaque exercice comptable et que le fichier des immobilisations établi à partir de la codification des actifs (Numéro de référence et code catégorie) soient tenu élément par élément afin de permettre le rapprochement des résultats des inventaires à celui-ci.

Gladys Armande HOUDEGBE (2000) : « Analyse de la gestion des immobilisations A la Bank of Africa-Bénin » propose une procédure de gestion des immobilisations comme suit :

- ✓ L'élaboration d'une procédure d'acquisition en bonne et due forme.
- ✓ La Codification des biens doit être faite au moment de leur mise en service afin de faciliter leur suivi.
- ✓ Elaboration d'un registre de transfert est nécessaire pour une bonne gestion des immobilisations.
- ✓ Mentionner sur la fiche d'immobilisation, la valeur d'expertise dégagée au moment de l'inventaire physique.
- ✓ L'inventaire physique doit être fait régulièrement pour permettre de connaître les acquisitions de l'exercice, les cessions, les immobilisations totalement amorties. Par ce biais, elle pourra prendre des mesures appropriées pour l'exercice à venir.
- ✓ La création d'une "section immobilisation" qui s'occupera mieux des problèmes afférents à la gestion des immobilisations.
- ✓ Pour les immobilisations en cours, les pièces justificatives des suspens doivent être annexées aux états comptables.

Selon Wilfrid Joël NOUKPOAKOU et Cohovi P. DE SOUZA (2005) : « Optimisation de la gestion des immobilisations A la COBENAM » les entreprises doivent mettre en œuvre un projet d'investissement d'acquisition des actifs réels ou besoin économiques, dans le but d'assurer la fabrication de biens ou services. Les actifs supports de l'investissement sont les machines, les équipements, les marques commerciales, les brevets etc... . Mais l'entreprise doit disposer de capitaux pour l'acquisition de ces biens, d'où la notion de financement de l'investissement qui fait intervenir le sujet passif qui est l'investisseur. En effet, le plan d'investissement et de financement se présente généralement sous forme d'un tableau retraçant les emplois et les ressources prévisionnelles de l'entreprise sur période donnée. L'écart dégagé de ces deux grandeurs permet à l'entreprise de se rendre compte d'éventuelles tensions dans sa trésorerie prochaine et de chercher dans l'immédiat les voies et moyens pour atténuer ces tensions. Au vue de cela l'entreprise doit utiliser le programme PLAN INV F évoqué par Hert de la BRUSLERIE et Jacqueline RIGAL dans

« Informatique aide à la décision de la gestion » pour l'élaboration de son plan d'investissement et de financement.

Selon Alida N'DA et Virgile ZANNOU (2003) : « Informatisation du suivi des immobilisations au PADME cas : Acquisitions-Transferts-Amortissements-Cessions ». La valeur initiale est importante dans l'évaluation des acquisitions d'immobilisations, encore appelée valeur historique ou valeur d'origine ou encore valeur coût, la valeur initial d'un bien est le prix qu'a coûté le bien à l'entreprise quand elle l'a acquis c'est-à-dire suivant le cas, le coût de production ou le coût d'achat.

Quel que soit le critère de la valeur finalement adopté, il est bonne politique de ne pas perdre ces chiffres de vue afin d'éviter de les faire disparaître par une compensation maladroite à l'intérieur d'un compte, quand on enregistrera éventuellement des variations ultérieures de valeur.

Pour HOUDE Christelle (2007) : « Problématique de la gestion des immobilisations à la Financial Bank Bénin » l'entreprise ne doit plus s'aligner strictement suivant les taux de l'administration fiscal, pour amortir toutes ses immobilisations. Le mieux serait de tenir compte des conditions d'utilisation des biens pour les amortir, quitte à signaler ultérieurement les conditions de détermination des taux utilisés au fisc.

Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche

L'étude est basée sur un certain nombre d'outils et de méthodes qui faciliteront le recueil d'informations en vue de leur traitement. Il s'agira de la technique de collecte des données et de leur traitement ; des techniques de vérification des hypothèses.

I. Technique de collecte des données

Après avoir déterminé l'échantillon de l'étude, trois outils ont servi à la collecte des données. Il s'agit: de la recherche documentaire, des entretiens avec le personnel chargé de la gestion des immobilisations en l'occurrence les agents comptables et l'enquête par questionnaire.

1. Population

La population cible de l'enquête est l'ensemble des cadres ayant en charge une part de responsabilité dans la gestion des immobilisations à la SONEB.

2. L'échantillonnage

Le questionnaire sera administré à un échantillon raisonné de vingt (20) agents dont la présentation est la suivante :

Tableau n°5 : Composition de l'échantillon

Catégories	Effectifs
Directeur Général	01
Directeur Adjoint	01
Cellule de passation des marchés publics (CPMP) :	02
Département du patrimoine et de l'approvisionnement (DPA) :	02
La Direction d'audit et de contrôle (DAC)	01
La Direction des finances et de la comptabilité	03

(DFC)	
La Direction des études et de la planification (DEP)	2
La Direction de l'exploitation technique (DET)	2
Directeurs régionaux	2
Conseil administration	3
Totaux	21

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données recueillies sur le terrain.

3. La recherche documentaire

Elle est faite à l'aide des ouvrages sur la gestion des immobilisations, les mémoires des étudiants sur la gestion des immobilisations et autres documents exposés à la bibliothèque de l'ENEAM, de la FASEG et sur l'internet.

4. L'enquête par questionnaire

L'enquête par questionnaire consiste à recueillir des informations à travers des questions écrites administrées à l'échantillon objet de l'étude.

5. Les entretiens directs

Troisième outil utilisé dans la recherche des informations, ils seront faits sur le terrain avec les principaux responsable chargés de la gestion des immobilisations et les agents comptables de la direction générale. Nous utiliserons également des guides d'entretiens.

II. Techniques et outils statistiques de dépouillement

C'est la phase la plus importante de notre recherche, qui consiste à mettre sous forme exploitable les données recueillies auprès de l'échantillon à l'aide du questionnaire et du guide d'entretien (voir annexe...). Les données que nous avons recueillies ont été traitées manuellement. Les résultats de nos enquêtes seront analysés en fonction des données recueillies et nos objectifs. Selon les Besoins, certains résultats et données ont été présentés sous forme de tableau en Excel pour une analyse plus approfondie.

III. Outils d'analyse

L'étude s'inscrivant dans la perspective de contribuer à l'amélioration de la gestion des immobilisations, c'est le calcul des pourcentages qui a été retenu pour l'analyse des résultats obtenus. L'échelle d'analyse est donc "NON", qui signifie « degré non significative » et OUI qui signifie « degré significative ». Les échelles Sans Réponse (SR) qui signifie « neutre ».

Ainsi, il a été procédé au calcul de la fréquence (f) des résultats obtenus pour déterminer les hypothèses les plus significatives.

IV. Stratégie de vérification des hypothèses

Le seuil d'analyse retenu pour la vérification d'hypothèses émises est significatif à un degré supérieur à 50%, en dessous de ce seuil, elles ne sont pas vérifiées. Cette étape a permis d'interpréter si oui ou non, les problèmes ciblés sont plus fréquents en pratique.

V. Les limites de notre étude

Les limites sont relatives aux informations collectées car les personnes rencontrées reconnaissent avoir fourni des informations pas tout à fait exhaustives. Ainsi, nos enquêtes n'ont pris en compte que les questions liées aux hypothèses spécifiques pour permettre leur vérification.

CHAPITRE III

PRESENTATION DES RESULTATS ET SUGGESTIONS

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS ET SUGESTIONS

Ce chapitre est consacré essentiellement à la présentation des résultats de l'étude, et aux suggestions en vue de contribuer à l'amélioration de la gestion des immobilisations corporelles de La SONEB.

SECTION 1 : Présentation des résultats et vérification des hypothèses

Une fois les données collectées, il importe de les analyser, afin de pouvoir vérifier les hypothèses émises.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats

I. Présentation et analyse des données relatives au problème spécifique n°1

Il s'agit de la mauvaise évaluation des acquisitions d'immobilisations. A ce niveau, quatre questions ont été posées et représenté dans le tableau suivant :

Tableau n°6 : Résultats relatifs à l'appréciation des acquisitions d'immobilisations

Modalités	réponses positives	Fréquences (%)
Existence d'un manuel de procédures relatives à la gestion des immobilisations à la SONEB	21	100
Connaissez-vous les procédures relatifs aux immobilisations ?	12	57,14
Selon vous les immobilisations sont males évaluées ?	16	76,19
Pensez-vous que cette mauvaise évaluation des immobilisations est due au non-respect des procédures ?	16	76,19

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données recueillies sur le terrain

Analyse :

Selon le dépouillement, on a constaté que 100% des enquêtés ont répondu positivement à la question de savoir s'il existe un manuel de procédures relatives à la gestion des immobilisations à la SONEB.

Mais à la question de savoir s'ils connaissent les procédures relatives aux immobilisations, seulement 57,14% ont répondu par l'affirmative.

Par ailleurs, 76.19% des enquêtés estiment qu'il y a mauvaise évaluation des immobilisations et également 76.19%% pensent que cette mauvaise évaluation des acquisitions d'immobilisations est due au non-respect des procédures.

L'item 4 ayant recueilli plus de 50% des avis, nous pouvons dire que le non-respect des procédures est à la base de la mauvaise évaluation des immobilisations à la SONEB.

II. Présentation et analyse des données relatives au problème spécifique n°2

Il s'agit de la mauvaise gestion des sorties d'immobilisations. A ce niveau, trois questions ont été posées et représenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°7 : Résultats relatifs à l'appréciation des sorties d'immobilisations

Modalités	réponses positives	Fréquences (%)
Connaissez-vous les procédures relatifs à la gestion des sorties d'immobilisations ?	13	61,90
Estimez-vous qu'il y a une mauvaise gestion des sorties d'immobilisations ?	18	85,71
Pensez-vous que cette mauvaise gestion des sorties d'immobilisations est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable ?	17	80,95

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données recueillies sur le terrain

Analyse :

Selon le dépouillement, on a constaté que 61,90% des enquêtés ont répondu positivement à la question de savoir s'ils connaissent les procédures relatives à la gestion des sorties d'immobilisations de La SONEB.

De même, 85,71% estiment qu'il y a mauvaise gestion des sorties d'immobilisations et 80,95% pensent que cette mauvaise gestion des sorties d'immobilisations est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable.

L'item 3 ayant recueilli plus de 50% des avis, nous pouvons dire que la mauvaise gestion des sorties d'immobilisations à La SONEB est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable au sein de l'entreprise.

Outre le dépouillement et l'analyse de ces données, nous avons procédé au rapprochement du dispositif du contrôle interne de gestion des immobilisations mise place à la SONEB et celui en vigueur dans le système OHADA. De ce rapprochement, il ressort ce qui suit :

- ✓ **la mise à jour du tableau des immobilisations** : A ce niveau, on note une absence de diligence des cadres de la direction centrale ayant en charge le suivi des immobilisations de la société.
- ✓ **la disposition d'une nomenclature par rapport à l'ensemble du fichier des immobilisations de la SONEB** : A ce niveau on constate également que toutes les immobilisations ne sont pas codifiées, ceci empêche l'éclaircissement de la situation des immeubles bâtis ou non.
- ✓ **le rapprochement des données des inventaires physiques à la comptabilité de la société** : On observe à cette étape, que certaines immobilisations sont mal enregistrées par le service des comptabilités de la société ;
- ✓ **la mise en place d'un système de suivi de la traçabilité et des procédures d'inventaires des biens en vue d'assurer la sécurité de ces biens** : on note à ce niveau la défaillance du Cadre de la Direction Centrale qui a en charge le

suivi du patrimoine de la société. Cette défaillance favorise les vols et les pertes des immobilisations de la société.

Toutes ces informations viennent appuyer les résultats des données de l'enquête en vue d'un bon diagnostic des préoccupations objet de notre recherche.

Paragraphe 2 : Synthèse et vérification des hypothèses.

Hypothèse 1: La mauvaise évaluation des acquisitions d'immobilisations est due au non-respect des procédures.

Des résultats de nos investigations, il ressort que la majorité soit 76.19% de nos enquêtés estime que la mauvaise évaluation des acquisitions d'immobilisations est due au non-respect des procédures.

L'hypothèse 1 est par conséquent confirmée.

Hypothèse 2: La mauvaise gestion des sorties d'immobilisations est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable.

Après la présentation et l'analyse des données issues de nos investigations, la majorité soit 80,95% de nos enquêtés ont reconnu que la mauvaise gestion des sorties d'immobilisations est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable.

L'hypothèse 2 est par conséquent confirmée.

SECTION 2 : Suggestions et conditions de mise en œuvre

L'objectif de ce travail étant de contribuer à l'amélioration de la gestion des immobilisations de La SONEB afin de la rendre plus performante, il serait inutile de déterminer les problèmes sans y apporter des solutions assorties des conditions de leur mise en œuvre.

Paragraphe 1 : Suggestions

Faire une suggestion pour la résolution d'un problème, c'est contribuer à briser les causes à la base de ce problème. Ainsi, des solutions seront proposées à l'éradication des différentes causes à la base des différents problèmes identifiés.

I- Suggestions par rapport au problème spécifique n°1 : non-respect des procédures

- ✓ Procéder à l'enregistrement des acquisitions des immobilisations pour leur suivi.
- ✓ Procéder à la codification des immobilisations.
- ✓ Actualiser périodiquement le fichier des immobilisations.
- ✓ Renforcer le système de suivi de la traçabilité des immobilisations.

II- Suggestions par rapport au problème spécifique n°2 : imperfections du système de circulation de l'information comptable

- ✓ Instaurer un système formel d'autorisation des sorties d'immobilisations.
- ✓ Mettre en place un système de contrôle des immobilisations.

Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre

Après les suggestions faites aux dirigeants de La SONEB pour trouver des solutions aux différents problèmes identifiés, il convient de proposer les conditions sans lesquelles celles-ci ne pourraient être effectives.

I- Conditions de mise en œuvre par rapport au problème spécifique n°1 : non-respect des procédures

- ✓ Commanditer à un cabinet l'élaboration d'un registre d'acquisition des immobilisations et former les personnels en ce qui concerne les enregistrements.
- ✓ Confier la codification des immobilisations à un expert.
- ✓ Appliquer les rigueurs de la loi et de la réglementation en vigueur aux cadres et agent qui observe une manque de diligence dans l'exécution des tâches pour lesquelles ils sont payé ainsi que ceux qui seront responsable des défaillances constatées dans la gestion des immobilisation.

II- Conditions de mise en œuvre par rapport au problème spécifique n°2 : imperfections du système de circulation de l'information comptable

- ✓ Confectionner un bon de sortie des immobilisations.
- ✓ Mettre en place un système de vidéo surveillance au sein de l'entreprise pour contrôler les entrées et sorties des personne et des biens.
- ✓ Réaliser périodiquement des inventaires des immobilisations,
- ✓ Former et informer les cadres et agents de la société quant à nécessité de la circulation de l'information comptable en ce qui concerne les immobilisations.
- ✓ Appliquer les rigueurs de la loi et de la réglementation en vigueur aux cadres et agent qui observe une manque de diligence dans l'exécution des tâches pour lesquelles ils sont payé ainsi que ceux qui seront responsable des défaillances constatées dans la gestion des immobilisation.



CONCLUSION

CONCLUSION

Cette étude, consacrée à la l'évaluation de la gestion des immobilisations de La SONEB, a permis de mettre en évidence que les acquisitions d'immobilisations sont mâles évaluées et que les sorties d'immobilisations sont mâles gérées.

Les problèmes identifiés et qui ont entravé l'optimisation de la gestion des immobilisations de La SONEB sont :

- ✓ les procédures d'évaluations des acquisitions d'immobilisations sont mâles appliquées ;
- ✓ le processus de circulation de l'information comptable est mauvais ;

Le perfectionnement de la gestion des immobilisations de la SONEB dépendra de la résolution de ces problèmes à travers des solutions optimales.

Ces solutions optimales sont essentiellement:

- ✓ l'instauration d'un registre ou fichier des acquisitions d'immobilisations ;
- ✓ la codification des immobilisations ;
- ✓ l'instauration d'un système d'autorisation des sorties d'immobilisations ;
- ✓ l'instauration d'un système de contrôle de l'accès aux immobilisations ;

Il s'agira pour la Direction Générale de définir une vision globale en matière de gestion des immobilisations et d'assurer sa déclinaison en objectifs prioritaires.

En choisissant le thème : *Evaluation de la gestion des immobilisations corporelles à La SONEB*, pour la présente étude, nous n'avons nullement la prétention d'avoir identifié tous les problèmes liés à la mauvaise gestion des immobilisations de la SONEB, ni fait les suggestions idoines. Ceci est d'autant vrai que la performance totale n'existe pas en matière de gestion.

Par ailleurs, confiné entre les contraintes de temps et les exigences académiques en ce qui concerne le volume du travail, il n'a pas été possible d'approfondir tous les aspects liés à la présente étude.

Toutefois, l'objectif initial qui était de contribuer à l'amélioration de la gestion des immobilisations de La SONEB est atteint.

Références bibliographiques

- 1- Alida N'DA et Virgile ZANNOU (2003) : « Informatisation du suivi des immobilisations au PADME cas : Acquisitions-Transferts-Amortissements-Cessions ».
- 2- Berni GBEMENOU et Arêches BAKPETE (2007) : « Contribution à l'amélioration de la gestion des immobilisations : cas de BT-SA »,
- 3- Doriath B., (2009) Contrôle de gestion en 20 fiches 5^{ème} édition DUNOD
- 4- Doriath B., LOZATO M., et MENDES P., Comptabilité et gestion des organisations 6^{ème} édition
- 5- FRANCIS LEFEBVRE. (2009), MEMENTO PRATIQUE Comptable. 28^{ème} édition
- 6- GBENONCHI G., (2009) : « contribution à l'amélioration de la gestion des immobilisations de la NPIG »
- 7- Gladys Armande HOUDEGBE (2000) : « Analyse de la gestion des immobilisations A la Bank of Africa-Bénin »
- 8- KEISER A., (2004) : « Contrôle de gestion », Paris, ESKA 3^{ème} édition
- 9- KOSSOU M., (2009) : *Analyse de la gestion du cycle d'investissement d'une organisation non gouvernementale : cas de l'ONG cœur et vie* (uac)
- 10-LEFEBVRE F., (2009) MEMENTO PRATIQUE Comptable 28^{ème} édition
- 11- Lionnel COLLINS et Gérard VALIN (1992), Audit et contrôle interne, aspects financiers, opérationnels et stratégiques, 4^{ème} édition, Dalloz Gestion Finances.
- 12-Ordonnance n°2014 -01 du 02 janvier 2014 portant loi des finances pour la gestion 2014
- 13-Plan comptable Général version applicable au décembre 2007
- 14-SYSCOA ; système Comptable Ouest Africain Ed. Foucher, Paris 1996
- 15- Wiecek I., et BOWEN J., (juin 2013), IAS 16 immobilisations corporelles
- 16- Wilfrid Joël NOUKPOAKOU et Cohovi P. DE SOUZA (2005) : « Optimisation de la gestion des immobilisations A la COBENAM ».



ANNEXES

ANNEXE 1

GUIDE D'ENTRETIEN

Fiche d'enquêtes sur la gestion des immobilisations corporelles à La SONEB

Cette enquête a pour objet, la collecte d'informations auprès des agents comptables et des chargées d'immobilisations en vue des études pour l'amélioration de la gestion des immobilisations corporelles.

1. la procédure d'achat et de réception des immobilisations
2. Evaluation des acquisitions d'immobilisations
3. Traitement des entrées et sorties d'immobilisations

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE

Fiche d'enquêtes sur la gestion des immobilisations corporelles à La SONEB

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation en Comptabilité Audit et Contrôle de Gestion à la faculté des sciences économique et de gestion (FASEG) de L'Université d' Abomey-Calavi, nous nous sommes proposé d'entreprendre une étude sur la «*Evaluation de la gestion des immobilisations corporelles à la SONEB*». A cet effet, nous vous prions de bien vouloir contribuer à ce travail en répondant aux questions ci-après. Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse contribution à la réussite du travail.

Identifiez-vous

Nom et Prénoms :

Sexe : M F

Titre :

A- Appréciation de l'évaluation des acquisitions d'immobilisations

1- Existe-t-il un manuel de procédure relative à la gestion des immobilisations à la SONEB ?

Oui Non

Commentaire.....

.....

.....

2- Connaissez-Vous les procédures relatifs aux immobilisations ?

Oui Non

3- Selon vous les immobilisations sont males évaluées ?

Oui

Non

Commentaire.....
.....
.....

4- Si oui, pensez-vous que cette male évaluation des immobilisations est due à la mauvaise application des procédures ?

Oui

Non

Commentaire.....
.....
.....

B- Appréciation de la gestion des sorties d'immobilisations

1- Connaissez-vous les procédures relatifs à la sortie des immobilisations ?

Oui

Non

2- Estimez-vous qu'il y a une mauvaise gestion des sorties d'immobilisations ?

Oui

Non

3- Si oui, pensez-vous que cette mauvaise gestion des sorties est due à l'imperfection du système de circulation de l'information comptable ?

Oui

Non

Commentaire.....
.....
.....

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD DE L'ETUDE

Niveau	Objectifs	Problèmes	Causes	Hypothèses
Niveau général	Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la gestion efficace des immobilisations corporelles de La SONEB	Problème général : l'information comptable relative aux immobilisations reflète-t-elle l'image du patrimoine immobilier corporel de l'entreprise ?		
	Objectif spécifique n°1 : Apprécier l'évaluation des acquisitions d'immobilisations corporelles à La SONEB	Problème spécifique n°1 : Comment sont évaluées les acquisitions d'immobilisations ?	Cause 1 Mauvaise application des procédures	Hypothèse n°1 : La mauvaise évaluation des acquisitions d'immobilisations est due au non-respect des procédures.

	Objectif spécifique n° 2 : Analyser la gestion des sorties d'immobilisations	Problème spécifique n° 2 : Comment sont gérées les sorties d'immobilisations ?	Cause 2 Imperfection du système de circulation de l'information comptable	Hypothèse n° 2 : La mauvaise gestion des sorties d'immobilisations est due aux imperfections du système de circulation de l'information comptable
--	--	--	---	---

Source : nous-mêmes

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement ii
Dédicaces iii
Remerciements v
Sigles et abréviations..... vi
Liste des Tableaux vii
Sommaire viii

Paragraphe 1 : Historique et structure organisationnelle de la SONEB	3
I. Historique, statut juridique et répartition géographique de la SONEB	3
1. Historique	3
2. Répartition géographique	3
II. Structure organisationnelle	6
A. Les structures stratégiques de la SONEB	6
1. Le conseil d'Administration (CA)	6
2. La Direction Générale	7
B. Les structures opérationnelles de la SONEB	7
Paragraphe 2 : Les Activités et ressources de La SONEB	9
I. Les activités de la SONEB	9
1. La captation	9
2. Le traitement	9
3. La distribution	9
II. Les ressources de la SONEB	11
1. Les ressources matérielles	11
2. Les ressources financières de la SONEB	11
3. Les ressources internes	11
4. Les ressources externes	12

SECTION 2: Déroulement du stage	13
Paragraphe 1: Travaux effectués	13
I. La phase de la prise de connaissance du fonctionnement de la SONEB	13
II. La phase préparatoire de l'inventaire	13
III. La phase de réalisation de l'inventaire physique exhaustif	14
<u>Paragraphe 2</u> : Etat des lieux et Difficultés rencontrées	15
I. Etat des lieux	15
1. Inventaire des forces	15
2. Inventaire des faiblesses	15
II. Difficultés rencontrés	16
CHAPITRE II : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	18
SECTION 1 : Problématique, Objectifs et hypothèse	18
Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude	18
I- Problématique	18
2. Intérêt de l'étude	20
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude	20
I. Objectifs de l'étude.	20
1. Objectif general	20
2. Objectifs spécifiques	20
II. Hypothèses de recherche	21
SECTION 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche	22
Paragraphe 1 : Revue de littérature	22
I. Traitement Selon Le Point De Vue De L'OHADA	22
A- Définition	22
1. Evaluation initiale	23
2. Coût de production	23
3. Acquisition à titre gratuit	23
B. Evaluation à l'inventaire	24

C. Les Amortissements	24
1. Choix de la méthode d'amortissement	26
D. Comptabilisation	28
1. Comptabilisation des acquisitions	28
2. Comptabilisation des sorties.	29
II. Traitement selon les normes IAS/IFRS	29
A. Définitions	29
B. Evaluation initiale	30
1. Coût d'acquisition	30
2. Coût de production	31
3. Incorporation des frais financiers	31
4. Incorporation des frais financiers	32
5. Dépenses ultérieures	32
6. Approche par composants	32
C. Evaluation à l'inventaire	33
1. Détermination de la perte de la valeur d'un actif	33
2. Indices de depreciation	34
3. Notions d'unités génératrices de trésorerie (UGT)	34
D. Comptabilisation	36
1. Comptabilisation des acquisitions	36
2. Comptabilisation des sorties	38
3. Comptabilisation de l'inventaire	39
III. Résumé de quelques travaux antérieurs	39
Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche	44
I. Technique de collecte des données	44
1. Population	44

2. L'échantillonnage	44
3. La recherche documentaire	45
4. L'enquête par questionnaire	45
5. Les entretiens directs	45
II. Techniques et outils statistiques de dépouillement	46
III. Outils d'analyse	46
IV. Stratégie de vérification des hypothèses	46
V. Les limites de notre étude	46
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS ET SUGESTIONS	48
SECTION 1 : Présentation des résultats et vérification des hypothèses	48
Paragraphe 1 : Présentation des résultats	48
I. Présentation et analyse des données relatives au problème spécifique n°1	48
II. Présentation et analyse des données relatives au problème spécifique n°2	49
Paragraphe 2 : Synthèse et vérification des hypothèses.	51

SECTION 2 : Suggestions et conditions de mise en œuvre	52
Paragraphe 1: Suggestions	52
I- Suggestions par rapport au problème spécifique n°1 : non-respect des procédures	52
II- Suggestions par rapport au problème spécifique n°2 : imperfections du système de circulation de l'information comptable	52
Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre	52
I- Conditions de mise en œuvre par rapport au problème spécifique n°1 : non-respect des procédures	53
II- Conditions de mise en œuvre par rapport au problème spécifique n°2 : imperfections du système de circulation de l'information comptable	53
CONCLUSION	55
Références bibliographiques	56
ANNEXE	58